

# Certificat de Spécialisation Éducation et Travail des Jeunes Équidés

**NIVEAU 4**

CODE RNCP 2274- CODE DIPLÔME 46321215

## OBJECTIFS

Le titulaire du certificat de spécialisation option Éducation et travail des jeunes équidés met en œuvre et participe :

- Aux techniques spécifiques d'éducation, de travail et de présentation du jeune équidé (éthologie, bien-être animal, éducation et débouillage).
- A la valorisation de l'équidé et à sa mise en condition physique
- A la gestion et au développement commercial de l'activité.

## PRÉ-REQUIS

- ✓ Le candidat doit, préalablement à son entrée en formation être titulaire :
  - D'un Bac Pro CGEA ou CGEH, BPREA, BTSA ACSE ou PA ou tout diplôme de niveau 4, selon dérogation auprès de la DRAAF
  - Un bon niveau à cheval indispensable
  - Du Permis B (de préférence)
- ✓ Être âgé de moins de 30 ans pour les apprentis, (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau), jusque 35 ans en cas de poursuite de son parcours de formation avec la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage.



## ENTREPRISES D'ACCUEIL

Structures hippiques telles que centre équestre, centre d'entraînement (courses et obstacle...), exploitation agricole élevage...

## Rythme d'alternance

1 à 2 semaines complètes de formation par mois (calendrier transmis au candidat).

1

lieu de formation

560

heures de formation

09/10/2023

début de formation

11/10/2024<sub>f</sub>

fin de formation

Durée : 1 an



## CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ UCP 1 Mobiliser les connaissances hippologiques nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés
- ✓ UCP 2 Maîtriser les techniques liées à l'entretien et au débouillage du jeune équidé
- ✓ UCP 3 Éduquer en toute sécurité le jeune équidé en fonction de son utilisation future
- ✓ UCP 4 Participer à la gestion et au développement de l'action commerciale dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle relative au droit du travail.



### HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA  
formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

[www.centredeformation-creara.com](http://www.centredeformation-creara.com) et

[www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)

## APRÈS LA FORMATION

- ✓ Métiers visés : éleveur d'équidés, responsable d'élevage d'équidés, responsable d'écurie, entraîneur-assistant, entraîneur, groom, cavalier d'entraînement, cavalier maison, cavalier de concours, cavalier jeunes chevaux.
- ✓ Poursuite d'études : en préparant des formations d'enseignements, telles que le BPJEPS Activités Équestres, DE JEPS ou l'Animateur d'Équitation.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- ✓ Présentations théoriques interactives.
- ✓ Mise en situation pratique, à cheval et autour du cheval.
- ✓ Travaux en groupe.
- ✓ Interventions de professionnels et cavaliers de haut niveau.
- ✓ Visites d'entreprises et participation à des événements professionnels.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

La certification est validée par cumul des Unités Capitalisables. La validation de chaque UC fait l'objet d'une attestation.

3 épreuves pratiques et/ou orales reposant sur la technicité et les capacités d'analyses du cavalier selon les mises en situation professionnelle.

1- Présentation des logements des chevaux et aborder l'éducation et le débouillage du jeune équidé

2- Préparation du cheval au travail en sécurité avec du matériel adéquat avec le respect de l'échelle de progression et avec pour objectif le circuit SHF

3- Présentation à des clients d'un cheval à la vente avec le respect des modalités administratives et sanitaires.

1<sup>ère</sup> promotion en 2022-2023,

Indicateurs à venir (Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction).



## LA REMUNERATION DES APPRENTIS

Rémunération 1 <sup>re</sup> année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 471,75 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 751,31 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 926,04 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1747,24 €
Rémunération 2 <sup>e</sup> année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 681,42 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 891,09 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1065,82 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1747,24 €
Rémunération 3 <sup>e</sup> année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 960,98 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1170,65 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1362,85 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1747,24 €

**SMIC brut au 01/05/2023**

**1 747,24 € /mois sur 35 heures**  
Soit 11,52 € / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

**Succession de contrats chez le même employeur  
ou chez un nouvel employeur**

**La rémunération sera...  
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du  
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu**



Une majoration de 15 points s'applique uniquement à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de son nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## AUTRES AVANTAGES

Frais annexes (sous conditions)

- Hébergement (6 €/nuitée)
- Restauration (3 €/repas)
- Acquisition d'un 1er équipement (jusqu'à 500 €)

Permis de conduire (500 €)

Pour tout(e) apprenti(e) majeur(e)  
inscrit(e) à une auto-école

Une carte d'étudiant des métiers  
pour bénéficier de réductions réservées aux  
étudiants

Le Pass' Région jusqu'à 25 ans  
(validation auprès du CFA)

Encore plus d'aides à découvrir sur

[www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr)

## LIEU DE FORMATION et centre équestre support



✓ **LEAP Saint André**, 1 rue du petit Lavoir 42450 Sury le Comtal

Tel : 04 77 30 83 12 (choix 3)

Mail : [sury-le-comtal@cneap.fr](mailto:sury-le-comtal@cneap.fr) à l'Attention de Mme FESSY Emmanuelle

Site Internet : <https://www.lycee-saintandre.fr/filiere-equestre>

## Centre équestre support



✓ **Centre Équestre O'hara**

La basse Cour 42210 L'Hôpital Legrand



## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet et envoi d'une vidéo à cheval.
- ✓ Sur rdv individuel : Test à cheval (travail à pied et monté avec cheval fourni), suivi d'un entretien individuel.
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon le diagnostic de positionnement établi..
- ✓ Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage

## TARIFS

- ✓ Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti, (base annuelle 9100 euros)  
Autres : Formation également éligible au CPF, sous contrat de professionnalisation (voir rubrique Formation Continue)

## Droits et devoirs des apprentis

<https://www.centredeformation-creara.com/devenir-apprenti>

## CONTACT CFA REGIONAL



**CFA Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes**

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier CS 21001

69304 Lyon cedex 07

Tel : **06.29.96.06.06**

[formation.ara@cre.ffe.com](mailto:formation.ara@cre.ffe.com)

Numéro UAI : 0 0114 60 G

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.